

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de la commission

M. PRUM Michel
1116 , Le SOUVERAIN
59190 HAZEBROUCK
Tél. 03.28.4153.55.

Adresse du site : <http://districthazebrouck.footeo.com/>

UFOLEP FOOTBALL HAZEBROUCK COMMISSION DE DISCIPLINE 1° INSTANCE UFOLEP NORD du 26/01/17

Présents : Mme QUERSIN , Mrs. BOGAERT, PRUM, PLANCKART, HUVELIE , LEFEBVRE,
DELABAERE , DEFRANCE.

Excusé : /

Les membres de la commission concernés par certains cas disciplinaires, ne prennent pas part à la décision finale.

Tous les rapports concernant les avertissements et les expulsions infligés et reçus depuis le début de la saison ont été enregistrés par la commission .

Depuis le 11/09/2016, il y a eu 19 avertissements et 1 expulsion aux compétitions du district .

Sanctions suite à 3 avertissements ou rupture de sursis : (avec amende de 30 €)

Néant

Sanctions suite à une expulsion : (avec amende de 30 €)

Coupe de France : voir tarif amende sur fiche nationale :

QUINTART JEREMY / C. ARMENTIERES / N° 04844396/ carton rouge après match pour tentative de coup à adversaire.

Sanction : M.A. le 27/11/16 effectué + attente décision de la commission nationale pour sanction à suivre.

Ce joueur a été reçu par la commission de discipline nationale à Paris le 12/01/17.

DE LIMA SOUZA LUIS : 2 SYNTHÉ A : N° 99025152 expulsé pour 2 avts même match en coupe de France

Sanction : M.A. le 11/12/16 effectué + 1 match ferme de suspension à dater du 26/12/16 : **effectué le 29/01/17.**

Coupe du Nord PARENT : la commission d'appel a jugé le joueur du PROFH : M. LHOR CHRISTOPHER le 4 janvier 2017 à LILLE et l'a blanchi de son carton rouge pris à tort suite à une confusion de l'arbitre de la rencontre.

REGLEMENT article 14 : Il est entendu que pendant la durée d'une suspension aucune fonction ne peut être exercée .Cette décision peut être frappée d'appel par l'intéressé, auprès de la commission disciplinaire départementale d'appel, dans un délai de vingt jours à dater de la réception de cette notification (article 14 du règlement disciplinaire de première instance UFOLEP). L'appel concernant la peine sportive n'est pas suspensif. Dans ce cas, l'intéressé reste suspendu jusqu'à décision à intervenir.

Commission disciplinaire : Rappel : Tout dossier disciplinaire susceptible d'entraîner une suspension inférieure ou égale à trois mois est dispensé d'instruction. La commission disciplinaire fixe la date d'entrée en vigueur des sanctions et ses modalités d'exécution.**La sanction assortie d'un sursis est réputée non avenue si, dans un délai de 3 ans après son prononcé) l'intéressé n'a fait l'objet d'aucune nouvelle sanction mentionnée à l'article 19. Toute nouvelle sanction, pendant ce délai, emporte la révocation du sursis.* Au cours du séminaire du comité Régional Flandres – Artois, il a été précisé que les commissions disciplinaires de première instance des districts Football et départementale Football , ne peuvent distribuer des sanctions supérieure à trois mois (circulaire de M. COUPLÉT André de Janvier 2013). **REGLEMENT DISCIPLINE** : En l'absence de défense orale ou écrite de l'intéressé, le jugement sera prononcé par défaut. La sanction pouvant être majorée suivant la gravité de la faute commise Chaque carton rouge est amendé de 30 €. **REPORT** : En cas de remise de rencontre ou de forfait, la suspension est décalée de semaine en semaine. **INFO IMPORTANTE**: Tout joueur suspendu un week-end est suspendu le samedi et le dimanche et cela ne compte que pour 1 suspension. En fin de saison, si un joueur ne peut pas purger sa peine, la sanction est automatiquement reportée sur la saison qui suit. **Prochaines réunions de discipline** : au stade à Hondeghem, à 18H30 les jeudis 23/02 , 23/03 , 27/04 , mercredi 24/05/16 , mardi 13/06. Ces dates sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées selon disponibilité de la salle. Si changement vous en serez avertis dès que possible. **RAPPORT DISCIPLINE DISTRICT (joueur & arbitre)** : tous les rapports doivent être envoyés à la commission aux adresses suivantes **courrier ou mail** M. PRUM Michel président de la commission de discipline 1116 le souverain 59190 Hazebrouck michel.prum@wanadoo.fr , ainsi qu'à M. LEFEBVRE Didier , 17 rue Victor HUGO 59190 Hazebrouck : ufohaz@hotmail.fr . **Pour les rapports d'expulsions toujours envoyer par mail ou courrier postal OBLIGATOIREMENT dans les 48 heures.**

Le Président de la commission

M. PRUM Michel

Le Secrétaire de séance

M. BOGAERT Michel



Adresse mail du district Hazebrouck : ufohaz@hotmail.fr

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président de la commission

M. PRUM Michel
1116 , Le SOUVERAIN
59190 HAZEBROUCK
Tél. 03.28.4153.55.

Adresse du site : <http://districthazebrouck.footeo.com>

UFOLEP FOOTBALL HAZEBROUCK COMMISSION DE DISCIPLINE 1° INSTANCE UFOLEP NORD du 26/01/17

SUITE

Avertissements : (entre parenthèses en rouge le nombre d'avertissements reçus par joueur : au bout de 3 dans un délai de 3 mois = 1match ferme et 30 € d'amende après parution du PV de la commission de discipline) .

Du 04/12/16 : néant

Du 08/01/17 : néant

Du 15/01/17 : néant

Du 22/01/17 : néant

Le Président de la commission
M. PRUM Michel

La Secrétaire de séance
MME QUERSIN Corinne



Adresse mail du district Hazebrouck : ufohaz@hotmail.fr

Quelques petites infos importantes

Lors de la réunion du bureau du 26/01/17, le comité du district a apporté une modification à la composition de la commission d'homologation. Les responsables de clubs, les arbitres et M. VERBEKEN ont été avertis par mail le 27/01/17. Cette modification a été rajoutée au règlement interne du district également diffusée ce 27/01/17.

Toujours ce 26/01/17, la commission d'homologation a pénalisé le FC CAPPELLE la GRANDE de DEUX points en moins au classement HONNEUR et de DIX points en moins au challenge fair-play suite à une amende impayée (8 €). Cette amende fut payée après que le district est averti le responsable du club de cet état de fait lors de la date d'expiration du délai de paiement. L'amende fut réglée 3 jours après.

Toujours ce 26/01/17, la commission d'homologation a pris la décision de faire jouer le match HONNEUR : HONDEGHEM – C. ARMENTIERES A à une date ultérieure. Voir tous les détails de cette réunion sur le rapport de la commission joint à ce bulletin.

Depuis le 22/01/17, le district a décidé de ne plus accorder de report jusque fin février suite aux nombreuses remises dans toutes les compétitions Nationales, Régionales, Départementales et de District depuis fin décembre 2016.

Le Président et les membres du district remercient toutes les personnes qui leur ont présenté leurs vœux pour la nouvelle année.

Le bureau du district souhaite un très joyeux anniversaire (93 printemps) le 28/01/17 à M. MOTTE Marcel, Président Honoraire du district.